



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/828
21 décembre 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

693ème séance plénière

PC Journal No 693, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 828
RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007 POUR LA MISSION DE
L'OSCE EN CROATIE ET LA MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision No 780 du 2 février 2007 sur l'approbation du budget unifié de 2007,

Prend note de la révision du budget proposée sous la cote PC.ACMF/91/07 du 17 décembre 2007 ;

Approuve la révision du budget telle qu'elle figure dans l'annexe jointe.

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007 POUR LA MISSION DE L'OSCE EN CROATIE ET LA MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Révision du budget	Budget révisé proposé
<u>Mission au Kosovo</u>					
Bonne gouvernance et institutions démocratiques	4 788 800	-	4 788 800	(525 300)	4 263 500
TOTAL, MISSION	4 788 800	-	4 788 800	(525 300)	4 263 500
<u>Mission en Croatie</u>					
Bureau du chef de Mission	974 500	-	974 500	6 500	981 000
Unité de la gestion des fonds	803 900	15 000	818 900	204 700	1 023 600
Dépenses opérationnelles communes	1 548 200	(15 000)	1 533 200	5 100	1 538 300
État de droit (y compris la police)	1 593 200	-	1 593 200	129 200	1 722 400
Retour et intégration	1 670 000	-	1 670 000	179 800	1 849 800
TOTAL, MISSION	6 589 800	-	6 589 800	525 300	7 115 100